



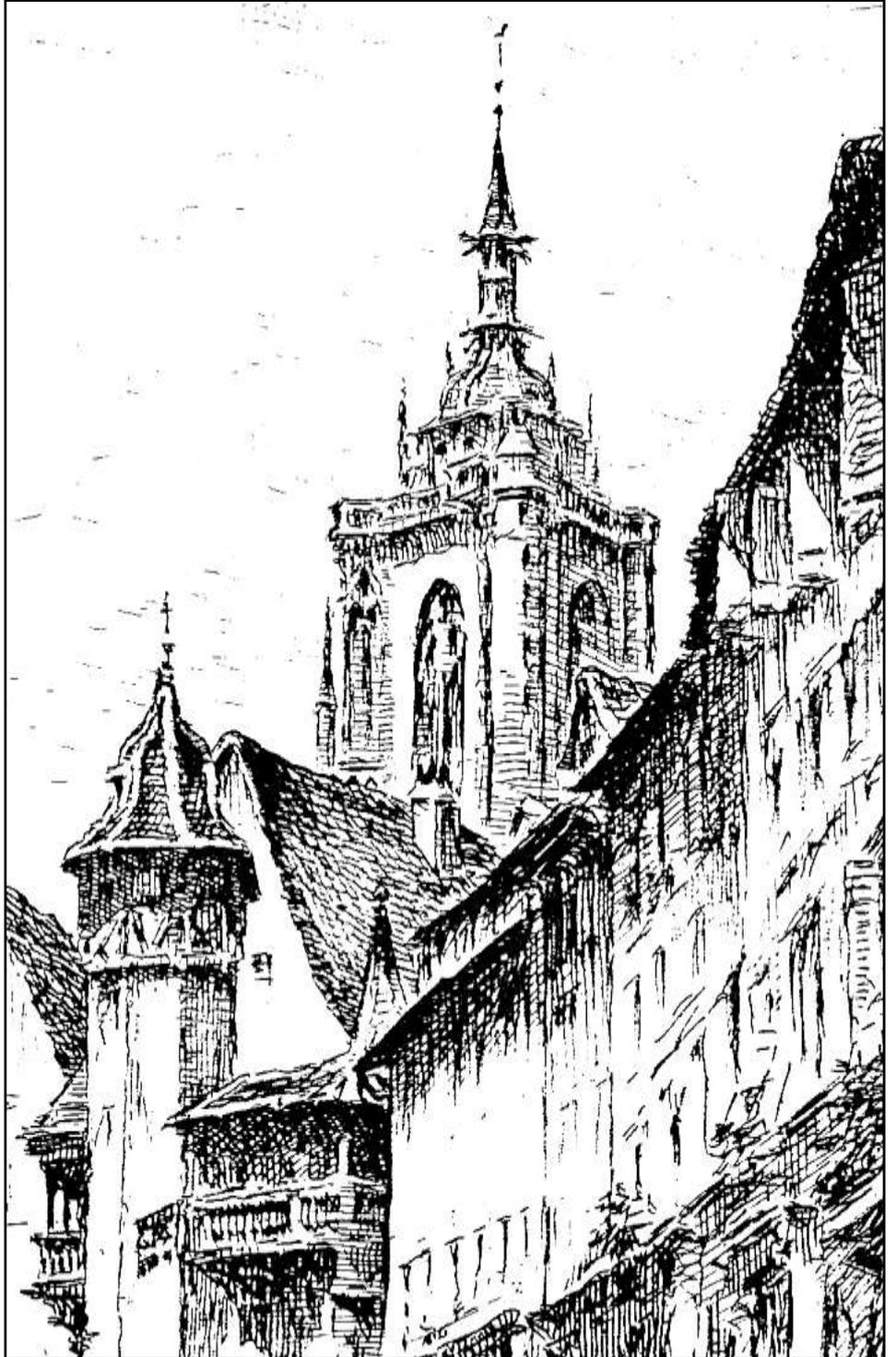
Colmar

STENOGRAMME

40^{ème} Séance

du

19 février 2018



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Je vous salue toutes et tous. J'ouvre cette séance du Conseil Municipal.

Je dois excuser quelques collègues : M. BRUGGER, M. JAEGY et M. WEISS donnent respectivement pouvoir à Mme HOUPIN, M. le 1^{er} Adjoint, Mme CHARLUTEAU. Le point 5 sera présenté par la même adjointe. M. BERSCHY, Mme LATHOUD, Mme BENNAGHMOUCH et M. OUADI donnent respectivement pouvoir à M. DENZER-FIGUE, Mme HUTSCHKA, Mme FUHRMANN et Mme BRANDALISE. Mme PELLETIER va nous rejoindre avec un peu de retard et en attendant, donne pouvoir à Mme GANTER.

Cela étant dit, il nous appartient de désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 22 janvier 2018 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès verbal est approuvé.

Vous avez également le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2018, ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2017.

J'ai une communication à faire pour que tout le monde soit branché par rapport à la décision prise par le Conseil Municipal le 26 juin 2017 concernant le lancement de l'opération du Parking de la Montagne Verte. Le jury s'est tenu. La consultation s'est achevée le 26 janvier 2018 avec la désignation du lauréat AEA Architecture épaulé par des sous-traitants : Jean-Luc ISNER, Architecte du Patrimoine ; Acte 2 Paysage, Architecte paysagiste ; SERUE Ingénierie, bureau d'études techniques ; Venatech, Ingénierie Acoustique et ALPHA PROCESS, Economiste de la construction. Le programme prévoyait 600 à 800 places. L'équipe retenue en a proposé 710, réparties sur 3 niveaux avec un budget de 22 050 588,93 euros, montant très supérieur au budget de l'opération qui était de 17 300 000 euros. Je parle bien sûr de montants hors taxes. Une négociation a été engagée pour faire baisser l'enveloppe avec un postulat de base : le maintien des 710 places pour absorber les 435 places actuelles sur site et à terme, les 102 places de la Place de la Cathédrale. Il s'est agi en même temps de proposer des concessions à long terme permettant de débloquer des projets immobiliers au centre-ville pour répondre aux besoins nouveaux. Cette négociation a permis de réduire d'environ un million d'euros hors taxes l'enveloppe du projet pour la porter à 21 080 155 euros. L'enveloppe allouée au seul parking étant de 17 873 325 euros, soit 25 173,70 euros hors taxe la place, y compris les frais de maîtrise d'œuvre, quand la moyenne nationale avoisine les 30 000 euros hors taxe par place pour ce type d'équipement. Le surcoût sur cette base est de 21,85 %. Toutefois, il convient de noter qu'un décret publié fin d'année 2017 a modifié la réglementation sur la protection incendie imposant alors un système de

sprinklage évalué à 1,2 million d'euros et intégré dans l'enveloppe précitée, ce qui ramène le surcoût à 14,92 %. S'agissant de l'aménagement paysager, le projet consiste en un véritable parc urbain composé d'une large palette végétale disposant de plusieurs aires de jeux. Les cheminements sont retravaillés pour permettre une lisibilité des liaisons vers la rue des Chasseurs et vers celle de la Montagne Verte d'une part, puis vers les équipements publics d'autre part, Pôle Média Culture et complexe sportif. La place est traitée comme une véritable entrée de ville depuis l'Est. L'ancien mur des remparts mis à jour dans le cadre des récentes fouilles archéologiques sera mis en valeur dans cet aménagement. L'objectif fixé à la maîtrise d'œuvre est une ouverture du parking pour les marchés de Noël 2019. La finition de l'espace paysager est quant à elle prévue pour avril 2020.

Je vous ai également distribué une petite note qui n'est rien d'autre qu'une lettre reçue de Monsieur LEJEUNE qui gère le site *European Best Destination* à propos du concours visant à l'élection de la meilleure destination européenne pour 2018. Je pense pouvoir dire que c'est avec beaucoup de joie et de fierté que nous étrennons une troisième place sur le plan européen, ce qui est plus que remarquable puisqu'à quelques choux près, nous n'étions pas loin de la première place, alors que d'autres villes nettement plus importantes se situent loin derrière. C'est le résultat du travail de toute une équipe qui s'est donnée pendant près de trois semaines pour promouvoir la Ville de Colmar. Les suffrages sont venus de partout, pas seulement des Colmariens, mais également des personnes habitant dans les quatre points cardinaux. Je crois qu'il faut saluer ce résultat puisqu'il s'agit d'une performance pour la Ville de Colmar au niveau de son image non seulement touristique, mais également économique.

Vous avez certainement également vu le journal télévisé de France 2 le 12 février 2018 où un ciblage a été fait sur la Ville de Colmar pour la pertinence économique de son centre-ville. La Ville de Colmar a été prise pour référence. On peut donc toujours mieux faire, mais dans la mesure où on est sur le podium, je pense qu'il faut aussi avoir ce bout de fierté d'être content et de saluer les résultats obtenus puisqu'il n'y a pas une solution, mais 36 solutions qui se superposent pour qu'un centre-ville devienne structurant et déterminant, ce qui a d'ailleurs été relevé avec beaucoup de classe par la journaliste. Je ne vais pas vous lire le texte, mais je le garde sous le coude, il est vraiment remarquable dans son contenu.

Cela étant dit, je donne la parole à Mme CHARLUTEAU pour le point 5 à la place de M. l'Adjoint WEISS.

5. Protocole transactionnel – reprise des investissements non amortis du précédent contrat de délégation de service public relatif au chauffage urbain.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est une opération neutre. Je pense que tous ces millions font une folle envie à la Présidente du CCAS.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ?

Le rapport est approuvé en l'absence de M. SISSLER qui a quitté la salle et n'a pas participé au vote.

6. Co-garantie communale au profit de Pôle Habitat – Colmar Centre Alsace – OPH pour un emprunt comprenant deux lignes de prêt d'un montant total de 1 365 000 euros contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

7. Prix de soutien 2018 de la Ville de Colmar à des artistes colmariens.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Attribution d'un concours financier à l'Association Française de Pédiatrie Ambulatoire (AFPA).

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Fusion administrative des écoles maternelle et élémentaire Jean Macé pour la création d'une école primaire.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Au départ, qui est contre cette proposition ? Qui s'abstient ? Le principe de la fusion est donc accepté.

Quant aux propositions de nos collègues délégués...

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Comme il s'agissait d'une école primaire et d'une école maternelle, nous vous proposons de retenir Catherine HUTSCHKA qui nous représentait à la maternelle, et moi-même qui vous représentais à l'école primaire.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve cette proposition ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? La proposition est acceptée : Mme Catherine HUTSCHKA en tant que titulaire et Mme Odile UHLRICH-MALLET en tant que suppléante.

10. Subvention pour l'équipement de la cuisine du site de restauration scolaire du collège épiscopal Saint-André suite aux travaux de la mise en conformité.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Nous avons un petit peu modifié la délibération en prévoyant dans le « approuve » 20 % du montant estimé des travaux.

M. le Maire MEYER : Pour moi, ce n'est pas clair. Ce n'est pas la rédaction que j'avais préparée. J'avais fait noter que la Ville accompagne pour un montant maximum de 140 000 euros, mais plafonné à 20 % du coût des travaux. Dans la décision, il faut noter que la Ville intervient à hauteur de 20 % du coût réel des travaux, mais plafonné à un montant de 140 000 euros. Ce n'est pas écrit de cette façon.

Qui demande la parole ? Personne. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

11. Avance sur remboursement de loyers et de charges locatives à l'association APALIB' – Immeuble 14, rue Berthe Molly.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Subvention d'investissement à l'association « Les Restaurants du Cœur 68 ».

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Attribution d'un concours financier à l'association « Festival Musique et Culture » dans le cadre de l'événement « Colmar fête le printemps ».

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Chers collègues. Je tenais simplement à apporter quelques informations à nos concitoyens. On arrive donc à un montant de plus de deux millions d'euros depuis le lancement de la mesure. Je voulais simplement apporter quelques comparaisons puisqu'on les aime bien dans cette salle. Je laisse les Colmariens juges de l'efficacité de la mesure, on en a déjà parlé, c'est encore une autre question. Avec cet argent, on aurait pu financer jusqu'à 20 kilomètres de pistes cyclables dans le cadre de travaux de voirie exécutés ou 10 à 15 kilomètres de pistes cyclables complètement nouvelles. Ce n'était pas forcément la meilleure solution, mais c'était simplement pour donner un élément de comparaison. On aurait pu avoir un système de vélos en libre-service type Vélib', etc., mais plutôt dans

les variantes les moins chères avec 80 vélos pendant dix ans. Ou, on aurait pu avec un système du type Vélhop à Strasbourg avoir 1 000 vélos en location courte et longue durée pendant dix ans. Simplement pour comparer, en termes d'efficacité.

Et puis, on pourrait toujours se poser les mêmes questions, la définition du foyer, ce n'est pas toujours évident, est-ce simplement un foyer fiscal ? On s'est laissé dire à un moment qu'une résidence étudiante ne comptait que comme un foyer ou qu'une colocation ne comptait comme un foyer, ce qui est faux si on se réfère à la définition du foyer fiscal.

Et puis, surtout l'évaluation, le comptage, je suis prêt à reconnaître que c'est une très bonne mesure, mais on n'a toujours pas de réel comptage, de suivi, de questionnaire. Il y a eu quelques petites actions à un moment donné avec un questionnaire aux personnes qui avaient bénéficié de l'aide, il y a eu quelques contrôles, mais j'ai l'impression que tout cela a été un peu abandonné ou en tout cas, on ne l'a pas exploité et à ma connaissance, nous n'en avons pas eu communication. Il y avait aussi une carte des itinéraires cyclables. En dix ans, nous avons eu une carte qui a été écoutée en quelques semaines, elle était bien faite, mais il faut là aussi un suivi. On a toujours l'impression qu'il n'y a pas de politique globale pour le vélo à Colmar.

Enfin, une petite suggestion, Metz est en train de mettre en place un système qui s'appelle Indigo. On pourrait peut-être creuser un petit peu de ce côté-là sachant que cela a les avantages du libre-service sans le coût puisque le coût est quasi-nul pour la collectivité. Cela pourrait-il éventuellement être étudié à Colmar ? C'est un système de location en libre-service, mais il n'y a pas de point de stationnement, les vélos sont répartis dans la ville et on peut savoir où ils se trouvent avec une application smartphone. Le coût est nul parce que c'est rentable. D'après les villes qui l'ont mis en place, le système se finance de lui-même. Qu'en est-il à Colmar ?

D'une manière générale, la politique pour le vélo doit être réfléchie par rapport aux autres modes de déplacement, notamment aux transports en commun. On a toujours le même problème à Colmar. Cela s'est un peu amélioré, mais il faut pouvoir déposer son vélo. Les parkings à vélo, cela s'est un peu amélioré aussi, mais ce n'est pas encore l'idéal. On a encore beaucoup de marge de progression en intermodalité.

Et puis, cela m'amène aussi forcément à la question toujours d'actualité du stationnement, je ne vais pas trop développer là-dessus, mais les Colmariens paient encore trop cher pour le stationnement par rapport aux visiteurs de la Ville, que ce soit sur les stationnements en ouvrage – j'en ai déjà parlé l'an dernier, ils sont encore aux trois quarts vides en journée, ce n'est pas normal, on doit avoir un modèle économique au minimum rentable et avec des parkings un minimum remplis. M. le 1^{er} Adjoint, vous me direz que ce n'est pas vrai, les parkings ne sont pas vides, mais tout le monde le constate là aussi, je laisse les Colmariens juges. Bien sûr, ils sont remplis pendant les marchés de Noël.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Ai-je dit quelque chose ?

M. DENECHAUD : Non, mais je vois que vous fronchez un peu les sourcils.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : N'interprétez pas mes sourcils ! (rires)

M. DENECHAUD : Non, mais vous l'avez dit l'an dernier. J'imagine que vous êtes très constant dans vos positions. Je pense que vous ne me direz pas autre chose aujourd'hui. Nous sommes tous les deux des personnes constantes.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Vous ne parlez pas pour moi, quand même !

M. DENECHAUD : Non, mais je vous laisserai...

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Alors, terminez votre intervention, parlez pour vous et pas pour les autres, merci.

M. DENECHAUD : Oui, excusez-moi. J'avais oublié que vous étiez sensible à ce point.

M. le Maire MEYER : J'ai oublié de donner la parole au 1^{er} Adjoint !

M. DENECHAUD : Voilà, c'est cela. Je sous-estime toujours sa sensibilité. Pour les Colmariens, par rapport aux visiteurs, je trouve cela encore trop cher tant dans les stationnements que pour les forfaits résidents. Nous sommes la ville la plus chère de France pour les forfaits résidents. Nous sommes même plus chers que la Suisse, ce qui est quand même fort.

On a parlé du Parking de la Montagne Verte, j'ose espérer que le Parking Saint-Josse sera gratuit ou quasi-gratuit quand le Parking de la Montagne Verte sera ouvert, au moins pour les résidents. Sinon, il ne sera vraiment pas aux trois quarts vide, mais complètement vide. Merci.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il des demandes de parole ?

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. J'ai une autre remarque à faire, à savoir que la décision de l'État de conditionner ces aides à des conditions de revenus ne me semble pas tellement ni biscornue ni ahurissante. En ce qui nous concerne, nous sommes assez favorables à ce genre de position des aides relatives aux moyens des foyers.

Mais, je vais venir sur un autre point. Vous dites que pour préserver le traitement égalitaire de tous les Colmariens, vous avez décidé de ne pas appliquer cette formule et d'accorder l'aide de 200 euros à tous les Colmariens qui en feraient la demande pour un vélo électrique. Ce tout nouveau souci de traitement égalitaire de tous les Colmariens va-t-il également s'appliquer par exemple au Parking Saint-Josse pour que dorénavant, il n'y ait qu'un seul tarif pour tous les Colmariens où qu'ils habitent, ce qui n'est absolument pas le cas aujourd'hui ? On espère que ce souci de traitement égalitaire aura des répercussions dans tous les domaines et pour tous les Colmariens. Merci.

M. le Maire MEYER : M. CLOR.

M. CLOR : Merci, M. le Maire. Je voulais juste faire une petite intervention sur les deux ou trois remarques et commentaires que M. DENECHAUD a

faits concernant les vélos et le stationnement. S'agissant des vélos, vous dites que la Ville de Colmar a investi deux millions d'euros, ce sont deux millions sur la part des engagements de la municipalité, mais ce n'est pas le prix réel des vélos achetés. Imaginez juste ce que ces deux millions d'euros peuvent provoquer au niveau des commerces colmariens et autres au niveau d'une activité économique. On sait aujourd'hui ce qu'est une activité économique et comment il faut tenir une entreprise par rapport à ses salariés. C'est donc aussi le maintien d'un certain nombre de salariés dans ces structures colmariennes dont il s'agit.

Ensuite, vous parlez du système Vélhop de Strasbourg, allez plus loin et soyez un peu plus proche peut-être de la réalité sur certaines choses. Ayez les oreilles un peu plus ouvertes que de rester dans une ligne droite sur certaines choses. À Strasbourg, en effet, ils ont le Vélhop, c'est une grande métropole avec beaucoup de personnes qui pratiquent le vélo, mais au-delà de cela, allez un peu à l'écoute des commerçants et voyez ce qu'ils pensent du système Vélhop. Une grande part de leur marché liée à la vente de vélos est amputée par le dispositif Vélhop. Il faut être un peu à l'écoute de cela. C'est ce que je voulais faire comme remarques sur le vélo.

S'agissant du stationnement, on pointe la Ville de Colmar du doigt par rapport à ce dispositif des 600 euros, des 300 euros. On vous l'a déjà dit, on vous le répétera, la première heure est gratuite, on ne paie pas entre midi et deux. Au-delà de cela, soyez aussi à l'écoute des gens, des citoyens comme vous les appelez, qui réclament que la Ville et que les services soient encore plus présents et sanctionnent également les personnes qui ne respectent pas les règles de stationnement. À un moment donné, il ne faut pas toujours stigmatiser ce que l'on fait sur certaines choses, mais voir un ensemble de choses. Aujourd'hui, les Colmariens réclament certes un peu de souplesse sur certaines choses qui peuvent peut-être être ajustées, mais aussi un peu plus de suivi par rapport à des mises en place d'amende. Il faut arrêter de stigmatiser cette histoire des 300 et 600 euros parce qu'aujourd'hui, je pense que les personnes qui pleurent sur ce problème sont assez minoritaires à Colmar. Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues, je réponds pour la partie qui concerne les vélos. Pour le stationnement, d'autres seront mieux placés que moi.

D'abord, notre politique à Colmar n'est pas le subventionnement d'achat de vélos ou les pistes cyclables, mais le subventionnement d'achat de vélos ET les pistes cyclables. Il suffit d'observer ce qui se passe à chaque fois qu'il y a des travaux de voirie. D'abord, lorsque des travaux de voirie sont prévus, la possibilité de savoir si on peut installer une piste cyclable est étudiée. Quand c'est faisable, c'est fait. Bien entendu, l'un des exemples est celui de la rue Schwendi. C'est à chaque fois étudié en termes de possibilité.

Je voulais rajouter que nous avons aussi un système de vélos en location. Il sert pour l'usage occasionnel des vélos aussi bien que pour les touristes. Il est implanté à la gare, c'est Vélodocteurs. C'est un service qui fonctionne très bien, il ne faut pas l'oublier dans l'offre de services faite à Colmar.

Par ailleurs, s'agissant du subventionnement de l'achat des vélos, c'est certes la promotion de ce mode de déplacement qui est en premier plan, mais aussi, dans nos engagements municipaux, le soutien au pouvoir d'achat des Colmariens. C'est aussi un élément qu'il faut prendre en compte.

Enfin, pour la promotion de l'usage des vélos, je rappelle que lors des Journées de l'environnement tous les deux ans, nous assurons une journée vélo qui connaît un succès grandissant. J'imagine que les succès rencontrés les deux premières années seront encore au rendez-vous l'an prochain.

C'est ce que j'avais à dire sur les vélos, sauf que si l'on voulait prendre les dispositions de l'État – celles qui ont été modifiées, je prends ma respiration : *« Par décret du 29 décembre 2017, l'État a décidé de maintenir une subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, mais uniquement pour les personnes non imposables bénéficiant déjà d'une aide d'une collectivité locale sans que la subvention de l'État ne soit supérieure à celle de la collectivité, en sachant que le cumul des deux aides est limité à 20 % plafonné à 200 euros »*. Si quelqu'un comprend du premier coup, c'est bien ! En tout cas, à la lecture approfondie, on se rend compte qu'il est bien plus simple de rétablir le système municipal de l'aide de 200 euros à l'achat d'un vélo à assistance électrique.

M. le Maire MEYER : Nous sommes des simples, nous !

M. l'Adj. FRIEH : Il est toujours très compliqué de faire simple, mais il est aussi très simple de faire compliqué.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Je vais vous répondre, M. DENECHAUD, cela vous évitera d'interpréter mes sourcillements à distance. J'abonde dans le sens des propos qui ont été tenus par René FRIEH et Cédric CLOR et je reprends votre démonstration concernant les vélos. Nous avons voulu que chaque foyer colmarien puisse avoir un vélo, puisse être responsabilisé de ce point de vue et donc, l'utiliser pour les loisirs, pour le travail, comme bon lui semble, ce qui a permis effectivement, comme l'a dit Cédric CLOR, à de nombreux commerçants qui vendent des vélos de bénéficier de commandes et d'avoir une activité économique. C'est là aussi où l'on pèse favorablement sur l'activité économique de notre territoire grâce à nos engagements. Mais, qui plus est, cela a coûté beaucoup moins cher aux Colmariennes et aux Colmariens, aux contribuables que ce que coûtent les systèmes en place dans les villes dont vous avez parlé. Regardez la polémique actuellement en vigueur à Paris. Tout le monde s'en plaint, cela fonctionne mal, cela coûte extrêmement cher parce que le coût d'entretien des vélos, quand les personnes les posent n'importe où, ne les entretiennent pas, les abîment, les vélos se volent, cela coûte au final beaucoup, beaucoup plus cher aux contribuables. Je vous renvoie à la polémique actuellement existante, notamment à Paris, mais également dans d'autres villes qui en font les frais. Au contraire de votre démonstration, cela valide juste le système que nous avons mis en place à Colmar dans l'intérêt des utilisateurs du vélo et du contribuable. Effectivement, cet argent que nous économisons nous permet d'abonder largement la politique en matière de développement de pistes cyclables. On est quand même passé ces dernières années de 15 kilomètres

à plus de 100 kilomètres dans le cadre d'un schéma directeur de l'aménagement des pistes cyclables. Donc quand vous dites qu'il n'y a pas de politique cyclable à Colmar, c'est faux. À chaque opération de voirie, nous intégrons ces pistes cyclables, nous ne l'oublions jamais. Nous le faisons d'ailleurs en collaboration avec un certain nombre d'associations, dont celle du CADRes avec qui nous avons de bonnes relations pour essayer de trouver des solutions. On n'y arrive pas toujours parce que Colmar est une ville historique, patrimoniale où on ne peut pas raser non plus les immeubles pour en faire des pistes cyclables, donc ce n'est pas parfait, bien sûr, mais au fur et à mesure, nous essayons de faire comme nous pouvons en fonction de la configuration, y compris la configuration historique de la ville.

Quant au stationnement, dire que les parkings en ouvrage à Colmar sont vides ou à moitié vides, c'est faux. Je n'ai pas les statistiques sous les yeux, on peut vous les mettre à disposition parce que ce sont des données parfaitement publiques. Cela démontre juste l'inverse de ce que vous dites. De plus, quand vous citez d'autres exemples, je crois qu'il y a peu d'exemples en France où la première heure de stationnement, que ce soit dans le Parking Rapp à cinq minutes à peine du centre-ville, dans le Parking Mairie qui est au centre-ville ou dans le Parking Saint-Josse qui est à cinq minutes du cœur de ville, la première heure est gratuite. Je puis aussi citer Lacarre où l'ensemble du parking aérien est gratuit et où les trois premières heures sont gratuites en souterrain. Quand vous citez un certain nombre d'exemples, vous pourriez citer celui-là. Notre stratégie participe comme cela a été rappelé tout à l'heure par le Maire à l'attractivité de la Ville, cela a été souligné dans le reportage de France 2. Alors, ce n'est pas parfait. Il faut prendre parfois un peu de hauteur, lorsqu'on investit dans un parking, le Parking Bleylé, c'était dix millions d'euros, on vient de parler du Parking Rapp et avec l'extérieur, c'est plus de 20 millions d'euros. La réalisation d'un parking ou même son entretien, l'amortissement, cela coûte de l'argent. À un moment donné, il faut bien que quelqu'un paie un parking ou l'entretien d'un parking. La question est de savoir qui paie, n'est-ce que le contribuable dans son ensemble par le biais de ses impôts et taxes ou un peu le contribuable au titre de la solidarité, ou l'utilisateur principalement ? Le parking, c'est un service public, je ne connais pas de service public gratuit. Quand c'est gratuit, c'est payé par le contribuable, donc là, c'est payé par l'utilisateur. On essaie d'avoir une politique tarifaire la moins lourde possible. Quand vous comparez les prix des tarifs à Colmar qui sont toujours trop chers, on a toujours l'impression de payer trop cher, donc cela, je peux le comprendre et on l'entend, mais il faut comparer par rapport à des villes de la même capacité que la nôtre et avec la même attractivité. On n'a pas des tarifs plus élevés, on a même plutôt des tarifs moins élevés avec la chance d'avoir tout le centre-ville ceinturé de parkings offrant au minimum une heure de stationnement gratuit.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. M. DENECHAUD a expliqué ce qu'on aurait pu faire en dix ans avec les deux millions d'euros investis dans la subvention d'achat de vélos. Je veux juste rappeler que depuis dix ans, les

deux millions d'euros représentent la moitié du surcoût du Parking de la Montagne Verte.

M. le Maire MEYER : Aucune comparaison.

M. HILBERT : Surcoût que j'avais annoncé aux discussions du budget et dont vous disiez à l'époque que ce n'était pas à l'ordre du jour. Je vois qu'un mois après nous sommes à ce surcoût.

Après, la question du vélo n'est pas de subventionner ou de faire du Vélib' ou de la location de vélos, c'est « pourquoi fait-on faire du vélo et pourquoi fait-on du parking en ville ? ». Les deux choses sont liées et même la subvention qui permettrait de développer l'économie locale. Quand on achète un vélo, la grosse majorité des vélos ne sont pas achetés chez les petits commerçants, mais dans les grosses enseignes spécialisées en sport ou dans les enseignes commerciales classiques qui ne sont pas en centre-ville, mais en périphérie.

M. le Maire MEYER : C'est toujours la ville !

M. HILBERT : Peut-être, mais c'est important. J'ai récemment lu un article dans le journal dans lequel des propriétaires colmariens disaient que la location en centre-ville était sous tension parce qu'on développait énormément le Airbnb et d'autres locations pour les touristes et que cela devenait de plus en plus compliqué pour les personnes qui veulent habiter en ville et au centre-ville de trouver un logement à louer. Tout cela est lié. Quelle vision avons-nous ? Quelle vision avez-vous du centre-ville de Colmar, de la Ville de Colmar ? On le répète depuis des années, est-ce un centre-ville pour les touristes ? Auquel cas on va faire de la location de vélos pour les touristes, c'est très bien, on va faire des parkings en centre-ville pour que les touristes puissent arriver à proximité des lieux de location et qu'ils visitent quelques jours le centre-ville pour ensuite repartir. Mais les Colmariens dans tout cela ? Par définition, le centre-ville est central, donc où que l'on habite dans la couronne colmarienne, on est à égale distance du centre-ville pour faire ses courses. Or, s'il n'y a plus de commerces au centre-ville, cela devient compliqué. Si on habite au Quartier Europe ou au Quartier Ouest, s'il faut aller en zone industrielle, cela fait au maximum 10 kilomètres. Le centre-ville, c'est deux kilomètres. D'où l'idée de continuer à développer le centre-ville et pas seulement pour les touristes, ce qui permettrait aussi de se déplacer à vélo. Or, si tous les commerces où l'on va faire ses courses sont en périphérie, le vélo devient effectivement compliqué. Pourquoi voulez-vous développer et subventionner l'achat de vélos ? Est-ce pour le loisir ou pour les déplacements au quotidien ? Personnellement, je privilégie le déplacement au quotidien pour de multiples raisons qui ont été évoquées depuis des années aussi de pollution, d'encombrement, de nuisances sonores, etc. Quel a été l'effet de la subvention depuis dix ans ? On l'a aussi répété depuis des années, on ne voit pas d'augmentation massive d'usagers du vélo en ville au quotidien. Je veux bien que ce soit un succès, mais visiblement, cela n'en est pas un puisqu'il n'y a pas plus de cyclistes.

Dans toutes ces décisions que vous prenez, il n'y a pas de cohérence, il n'y a pas de vision à long terme de ce que vous voulez faire du centre-ville. Et

même le coût des parkings qui est aussi lié, ce n'est pas seulement une question de montant, mais c'est aussi sanctionner les individus qui veulent habiter au centre-ville. Les 600 euros par an, c'est ce qu'il y a de plus cher en France. On peut faire des comparaisons. Là aussi, vous êtes champion, vous ne nous les annoncez pas, ce n'est pas dans le journal, etc., mais c'est ce qu'il y a de plus cher en France. Pourquoi ? Pourquoi ne pas faire un prix raisonnable, se caler sur ce qui se fait en moyenne dans le reste des grandes villes ou des villes de notre strate pour permettre aux habitants colmariens du centre-ville de pouvoir utiliser leurs voitures puisque vous ne proposez pas d'alternative à la voiture ? Tout cela est cohérent, en tout cas de notre point de vue. Du vôtre, on cherche la cohérence, si ce n'est développer le tourisme à tout prix, mais est-ce pour les Colmariens ? Je n'en suis pas sûr.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Je serai rapide. Je rejoins parfaitement ce qu'a dit mon collègue Frédéric HILBERT. Suite aux réponses qui m'ont été faites, bien sûr, en grande partie je reconnais votre vision, mais un parking coûte, il doit être payé par l'utilisateur. J'attends impatiemment les statistiques, mais la dernière fois que je les avais consultées, elles tendaient plutôt à me donner raison, donc cela a peut-être évolué dans le bon sens et je l'espère. Si on doit faire payer ces ouvrages en grande partie ou le plus possible par l'utilisateur, il faut qu'il y ait un maximum d'utilisateurs. Cela me fait vraiment mal au cœur quand je vois toutes ces places vides. D'accord, le samedi, c'est plein, pour le marché de Noël, c'est plein à certaines périodes, mais ne peut-on pas moduler en fonction des horaires et surtout favoriser les abonnements, c'est-à-dire les utilisations à la journée pour ne pas avoir toutes ces places vides ? Cela concerne aussi la voirie. Depuis qu'on a passé certaines rues, certains secteurs en payant ou sur des tarifs différents, on peut quand même voir en semaine, dans des quartiers que je connais très bien, que les deux tiers des places ne sont pas occupées. Il faut donc voir aussi en termes de modulation des tarifs. Je ne dis pas que cela doit être gratuit, je ne suis pas spécialement un fan de la gratuité, mais il faut arriver à moduler. Quand on voit que c'est aux trois quarts vide ou à moitié vide, il faut un petit peu baisser et peut-être faire plus cher le week-end ou à des périodes de tension. On ne peut pas non plus avoir 50 tarifs, je suis bien d'accord, mais toutes ces places vides en voirie sont quand même un problème.

S'agissant du vélo, comme l'a dit M. HILBERT, on peut me parler de pouvoir d'achat, des commerçants, etc., je suis d'accord, mais le premier objectif d'une politique pour le vélo est le report modal, que l'on puisse dire qu'au début de cette politique en 2008/2009, tant de personnes utilisaient leurs vélos pour aller au travail et qu'il y en a tant aujourd'hui en pourcentage par rapport à la voiture. Nous n'avons aucun suivi sur ce sujet. Si vous avez des statistiques, cela m'intéresse aussi, mais pour l'instant, du ressenti de la plupart des personnes, il n'y a pas eu de report modal à Colmar.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Je m'inscris en faux par rapport à ce qui vient d'être dit s'agissant du ressenti des Colmariens. Je suis pratiquant quotidien du vélo à

Colmar et je note quand même une recrudescence très importante du vélo en ville depuis dix ans en ville, grâce notamment aux bandes cyclables inscrites dans les mentalités. On a toujours tendance à croire que le vélo va remplacer la voiture ou le bus. Non, la personne qui fait du vélo, c'est aussi mon cas, elle fait aussi de la voiture, du bus et se déplace à pied, évidemment. Bien sûr, la dizaine de milliers de vélos achetée grâce aux subventions de la Ville n'a pas effacé la voiture de la Ville. Cela n'a pas de sens, même à Strasbourg qui compte 50 000 étudiants, donc 50 000 cyclistes potentiels, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de voitures en ville malgré les bus. C'est aberrant de raisonner ainsi.

Par contre, je remarque et j'entends que les gens sont satisfaits de pouvoir enfin circuler de façon à peu près sûre, beaucoup plus sûre qu'il y a dix ans, en ville à vélo, dans le centre-ville et dans la périphérie de la ville.

Je voudrais ajouter un point qui me tient absolument à cœur comme pratiquant quotidien du vélo, ce sont les impacts sur la santé. Pas seulement du cycliste qui est malheureusement lui-même dans les bouchons des véhicules qui polluent avec leur diesel, leurs particules ultrafines et très fines, mais par contre, d'après les calculs réalisés par des individus beaucoup plus compétents que nous, il évite des centaines de morts prématurées. C'est ce qui est beaucoup plus important que tous vos calculs mesquins de fric et compagnie. L'individu qui fait du vélo quotidiennement pendant toute une vie évite des dizaines de milliers de morts prématurées dans les villes. Des dizaines de milliers, cela a été calculé. C'est quand même plus important que les centaines d'euros que l'on va dépenser pour je ne sais quoi ou comme on l'a évoqué par rapport aux commerces du vélo, c'est très bien, mais l'essentiel est cela. On ne prend jamais en compte que cela permet de maintenir un niveau de pollution moins dégradé dans les villes où il y a une vraie pratique de vélo comme c'est le cas à Colmar. Merci.

M. le Maire MEYER : J'ai tout à fait l'impression que nombreux sont les collègues qui ont pédalé dans le vide – à propos du vélo. J'ai déjà connu avec davantage de pertinence certains intervenants. Les 600 euros sont une possibilité supplémentaire que nous avons proposée aux Colmariens, mais ce n'est pas une obligation puisque les Colmariens qui sont dans les périmètres horodateurs ont de toute façon déjà une demi-heure plus deux heures à l'intérieur du périmètre. Et en plus, une heure gratuite dans les ouvrages, ce qui est un cumul d'avantages mensuels que l'on doit pouvoir mesurer avec son côté positif.

S'agissant du financement des ouvrages, je conçois fort bien, et c'est toujours ma façon de voir, que la construction relève du contribuable, mais que l'exploitation est du ressort de l'utilisateur. C'est le bon partage des efforts que nous devons demander. Si déjà un choix est fait pour un ouvrage en construction, c'est au contribuable de payer. Par contre, l'exploitation ne doit pas relever du contribuable, mais de l'utilisateur. C'est pour cette raison que nous avons fait la différence entre le coût de construction et l'exploitation.

Vous parliez de pistes cyclables, nous avons, bon an mal an, un programme d'investissement de travaux routiers de quelque 6 millions d'euros. Ces

travaux routiers comprennent environ 20 % d'aménagement de pistes cyclables. Nous tournons entre 1 et 1,2 million d'euros chaque année pour l'aménagement des pistes cyclables.

Concernant l'achat de vélos dans les commerces locaux, 60 % sont achetés dans un commerce spécialisé colmarien et 40 % sont achetés dans les autres commerces colmariens. Le partage des achats réalisés par les Colmariens qui bénéficient de l'aide de la Ville pour l'acquisition de leurs vélos est donc presque assez équitable. Il est aussi facile de reconnaître la simplicité de notre intervention. René FRIEH vient de l'expliquer tout à l'heure, c'est nettement plus facile chez nous qu'ailleurs avec les 120 et les 200 euros. En outre, notre système revient moins cher à la Ville que le cas qui vient d'être évoqué par le 1^{er} Adjoint. Paris n'est pas la seule ville critiquée à ce titre. Une dizaine d'autres villes où le vélo revient cher pratiquent le même système. La Cour des Comptes s'était même permis une analyse relative à Aix-en-Provence. Je vous invite à lire ce commentaire. Nous sommes loin de cette surenchère où le coût du vélo, le coût de revient, le plateau, l'entretien, la dégradation a été estimée à 3 000 euros par vélo. Nous payons maximum 200 euros par vélo. Je pense que nous pouvons être satisfaits de notre stratégie.

La question de Mme VALENTIN n'a pas eu de réponse. Seulement, je pense qu'elle a dû chercher loin l'explication pour dire que tout le monde doit être logé à la même enseigne et qu'on arrive également à harmoniser les différences et non de favoriser les uns ou les autres. Elle citait le Parking Saint-Josse. Quelques riverains de la rue Saint-Josse ont bénéficié d'un tarif préférentiel parce qu'il a fallu trouver un accord avec eux pour permettre la construction. Trois rues sont concernées et représentent une cinquantaine de riverains qui ont bénéficié à ce titre d'un tarif à part, mais c'est le seul cas. Nous étions suspendus à une négociation pour nous permettre de construire le Parking Saint-Josse.

Pour le reste, j'ai tout à fait l'impression qu'on pédale pour pas grand-chose alors qu'à l'usage, notre stratégie a été appréciée un peu partout. D'ailleurs, nous avons été largement copiés par d'autres villes de France qui nous ont suivis dans notre formule d'accompagner l'acquisition de vélos par les familles. Comme cela vient d'être dit, c'est un encouragement au pouvoir d'achat. On aime toujours aussi figoler ce qu'on possède. Or, si un particulier a envie d'acheter un vélo et que la Ville peut aider à cela, d'autant plus que nous voyons le vélo de plus en plus dans les rues de Colmar, donc selon moi, nous pouvons tous être satisfaits.

S'agissant du centre-ville, M. HILBERT, vous mettiez le point là-dessus, je n'ai pas voulu donner le texte de l'intervention de la journaliste de France 2 qui disait la chose suivante : « *En 2017, 11 % de magasins vides. En dix ans, ce taux a été multiplié par deux. Certaines villes ont réussi à inverser la tendance. Colmar, par exemple, seulement 6 % de commerces vides, c'est deux fois moins que la moyenne. C'est le résultat d'une politique volontariste. La municipalité a multiplié les parkings avec une heure de stationnement gratuit. Elle a mis en place des subventions pour aider à payer les commerces à l'abandon. Elle a réussi aussi à attirer les touristes avec des activités culturelles. Elle a fait venir des locomotives enseignes qui ont un fort pouvoir*

d'attraction. Elle s'est par exemple battue pour garder un grand cinéma au cœur de la Ville ». Y a-t-il synthèse plus précise que celle-là pour ce qui est de la pertinence de nos actions ? Ce n'est pas un Colmarien qui parle ou un élu, mais une journaliste qui a fait le tour de quelques villes et qui est arrivée à cette synthèse à partir de la Ville de Colmar. Bien sûr, on peut toujours mieux faire. Mais avec ce constat, je suis quand même relativement content.

Puis-je soumettre le rapport aux voix ? Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec une abstention.

J'observe quand même que ce type de rapport est examiné depuis des années et jamais, on a autant préparé le tour de France que ce soir-là.

15. Participation financière à la protection des habitations.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des Colmariens en quête d'emploi âgés de 23 ans révolus.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Rue de l'Espérance – constitution d'une servitude de passage sur une parcelle municipale et versement d'une indemnité.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Transaction immobilière – bail emphytéotique 7 rue Saint-Josse.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Transactions immobilières : régularisations foncières : incorporation dans le domaine public.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Transaction immobilière – secteur rue de Griesbach.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Et qui est conforme au cahier des charges qui a été prescrit.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, nous sommes arrivés au dernier point de l'ordre du jour. Je n'ai pas été saisi de questions diverses. Je vous remercie pour votre présence et vous souhaite une bonne soirée.

FIN DE LA SEANCE : 19 HEURES 30